

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2025 en date du 18 décembre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 24 octobre 2024 chargeant par intérim, monsieur Laurent Cauet, [REDACTED] des fonctions de chef d'équipe du centre de maintenance des bâtiments d'Houdain - bureau maintenance des bâtiments - service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} novembre 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste n'est plus vacant au 1^{er} janvier 2026.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions par intérim de chef d'équipe du centre de maintenance des bâtiments d'Houdain - bureau maintenance des bâtiments - service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier - pôle aménagement et développement territorial de monsieur Laurent Cauet, [REDACTED] à compter du 1^{er} janvier 2026,

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 31 décembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline
MEZIERE
Directeur adjoint des ressources humaines